

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-3002

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan climat - Projet européen Prometheus - Attribution d'une subvention à l'association Rhônalénergie-Environnement**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palēja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-3002**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Plan climat - Projet européen Prometheus - Attribution d'une subvention à l'association Rhônalpénergie-Environnement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Plan énergie climat de la Communauté urbaine de Lyon, adopté par délibération n° 2012-2754 du Conseil du 13 février 2012, donne des objectifs concernant l'accompagnement des entreprises dans les domaines de l'énergie et du changement climatique, tant par les nouveaux débouchés et marchés que les entreprises peuvent trouver sur le territoire de la Communauté urbaine que par l'action sur leur propre territoire.

L'action 4.8 "*Pour accompagner le développement et la structuration de l'offre privée (en particulier de la filière bâtiment durable)*" engage la Communauté urbaine à coordonner, en lien avec les acteurs concernés (Maison de l'emploi et de la formation, organisations professionnelles, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Région Rhône-Alpes, Etat, associations et lieux ressources, Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), etc.) la montée en compétence et en nombre des métiers dont le Plan énergie climat a besoin.

L'action 4.7 "*Pour accompagner les TPE/PME à améliorer leurs performances énergétiques*" engage, quant à elle, à offrir un dispositif d'accompagnement efficace et lisible aux petites entreprises qui n'ont souvent pas les moyens humains et techniques pour identifier les actions d'amélioration de leur performance énergétique et passer à l'action.

L'engagement de la Communauté urbaine porterait sur un soutien aux programmes de définition de stratégies de marché portés par les associations d'entreprises et clusters (APPEL et Cluster éco-énergie notamment).

Compte tenu de ces engagements, il est proposé que la Communauté urbaine participe financièrement au projet européen Prometheus, coordonné en France par l'association Rhônalpénergie-Environnement (RAEE). En effet, ce projet permet de répondre aux actions 4.7 et 4.8 du plan d'actions partenarial.

L'objectif principal du projet européen Prometheus est de soutenir et renforcer la position des PME fournisseurs de services et produits dans le domaine des énergies durables (efficacité énergétique et énergies renouvelables), en apportant des réponses sur les freins au développement identifiés :

- manque de confiance des consommateurs envers les petites et moyennes entreprises (PME) fournisseurs de services et produits dans le domaine des énergies durables (transparence, garanties, expérience, etc.),
- manque de système de référence qualité et de garantie de résultat,
- manque de réseau de soutien aux PME fournisseurs de services et produits dans le domaine des énergies durables.

Cette association est partenaire du projet européen Prometheus (IEE/08/718/SI2.528427) financé par la Commission européenne dans le cadre de "Intelligent Energy - Europe Programme", coordonné par la Chambre de commerce de Venise et visant le soutien aux PME/PMI impliquées dans les services énergétiques et énergies renouvelables.

Dans ce cadre, cette association associe des partenaires locaux notamment la Communauté urbaine et le Cluster Eco-Energies afin de donner plus d'ampleur à ce projet et soutenir les initiatives déjà engagées par ces partenaires locaux notamment à travers le projet Interreg IVA Rêve d'Avenir, visant à aider les collectivités dans leurs efforts d'efficacité énergétique.

Le programme de travail du projet est divisé en plusieurs segments techniques :

- améliorer les conditions du marché : état des lieux des bonnes pratiques de soutien aux PME d'énergies vertes au niveau européen (réglementation, gouvernance, finance, organisation, marketing),
- proposer des systèmes garantissant la qualité de service :
 - . état des lieux dans les 27 pays européens des systèmes qualité de garantie de service,
 - . proposition d'un ou plusieurs systèmes européens,
 - . pilotes pour tester les systèmes qualité européens proposés ;
- soutenir la création ou le développement de "Clusters verts" :
 - . état des lieux des clusters existants dans les pays partenaires,
 - . définition d'un guide pour la création et le développement des clusters ;
- communiquer auprès du grand public : campagne de communication auprès du grand public "Trust Your Supplier" ("Faites confiance à votre fournisseur") participation dans les salons, foires, lettres d'information, site internet.

Dans le cadre de ce projet, la coopération entre l'association Rhônalpénergie-Environnement et la Communauté urbaine porterait sur :

- la définition de stratégies et actions complémentaires envisageables entre les projets européens Prometheus et Rêve d'Avenir (dans lequel la Communauté urbaine est par ailleurs impliquée), notamment pour la mise en œuvre sur le territoire une approche complète visant l'efficacité énergétique, du fournisseur de services d'efficacité énergétique et énergies renouvelables (projet Prometheus) à la mise en place de plans d'actions de réduction des consommations par des PME performantes et labellisées (projet Rêve d'Avenir),
- l'association de la Communauté urbaine à la mise en œuvre d'un pilote auprès des PME/PMI visant à valider les propositions de système européen de garantie de service énergétique,
- l'association de la Communauté urbaine à la mise en place du comité consultatif ayant pour but de revoir et discuter les propositions faites au niveau européen dans le domaine des services énergétiques,
- l'information de la Communauté urbaine concernant les meilleures pratiques mises en place au niveau européen.

Cette mission sera réalisée en collaboration étroite avec le Cluster Eco-Energies.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

- | | |
|--|-----------|
| - financements RAEE/Europe : | 84 435 € |
| - financement Communauté urbaine de Lyon : | 30 000 €. |

Le budget prévisionnel détaillé est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coûts de personnel :		RAEE/Europe	84 435
- RAEE	32 700		
- Cluster Eco-Energies	20 000		
coûts indirects (gestion) :		Communauté urbaine de Lyon	30 000
- RAEE	19 700		
- Cluster Eco-Energies	12 000		
déplacements	8 700		
communication, conférence, etc	21 335		
Total	114 435	Total	114 435

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Rhônalpénergie-Environnement dans le cadre du soutien au projet européen Prometheus pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Rhônalpénergie-Environnement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement, d'un montant de 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 830 - opération n° 0P26O2293.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.